

---

**Conseil d'administration  
du Centre de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire  
24 septembre 2024  
À 19H00**

---

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 24 septembre 2024 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents :

- Anne Hortense Ebena
- Caroline Trudel
- Christian Ruel
- Dalia Ramy, vice-présidente
- Frédéric L'Hérault
- Ghislain Laporte
- Jean-Denis Constantin
- Jean-Philippe Blanchette, président
- Jérôme Pépin
- Marie-Claude Vigneault
- Michel Turcotte
- Maryam Seyfaee
- Naouel Magherbi
- Romain Nanta
- Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim  
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA  
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

- Alain Lavoie, DGA
- Éric Lauzon, DGA
- Danielle Roberge, DGA
- Stéphanie Lapointe, DGA
- Chrystine Loriaux, directrice Bureau des communications
- Ian Fortin, directeur FP
- Ian Gagnon, directeur SRF
- Jean-François Chalut, directeur SRM
- Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale adjointe
- Nathalie Provost, directrice SOSTS
- Sylvie Gagné, directrice SRÉ
- Wen-Ching Chang, directeur SRI

---

## Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**CA24/25-09-011**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024**

2.1 Suivi au procès-verbal

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **4. SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **5. SERVICES ADMINISTRATIFS**

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.2.1 Adoption du budget du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2024-2025

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.6.1 École de la Mosaïque - Ouverture de groupes de maternelle 4 ans - Adoption pour consultation

5.6.2 Plan québécois des infrastructures 2025-2035 - Dépôt des demandes du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - Adoption

5.7 Transport

5.8 Affaires juridiques et corporatives

## 6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 6.1 Dépôt du rapport annuel du Responsable du traitement des plaintes
- 6.2 Nomination de la présidence du comité de vérification

## 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

## 9. GÉNÉRALITÉ

- 9.1 Information de la présidence
  - 9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM
- 9.2 Information de la direction générale

## 10. QUESTIONS DIVERSES

## 11. HUIS-CLOS - MEMBRES DU CA

## 12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

### PROPOSITION ADOPTÉE.

## 2. Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024

CA24/25-09-012

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024 a été remis au Conseil d'administration le mardi 17 septembre 2024;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture de ce procès-verbal et d'en approuver le texte.

### PROPOSITION ADOPTÉE

## Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

### 3. Période de questions du public

Il n'y a pas de question du public.

#### 5.2.1. Adoption du budget du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2024-2025

M. Laporte mentionne que la proposition de budget a été étudiée en détails par le comité de vérification.

**CA24/25-09-013**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Prévisions budgétaires du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Budget initial 2024-2025.

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2024-2025 ;

**ATTENDU** les budgets adoptés par les Conseils d'établissements ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de répartition des ressources ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du Service des ressources financières et de la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

D'adopter le budget 2024-2025 en équilibre montrant des revenus et des dépenses de 865 060 724\$, le tout tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité, et convenir de transmettre le tout au ministre de l'Éducation.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

### 5.6.1 École de la Mosaïque - Ouverture de groupes de maternelle 4 ans - Adoption pour consultation

CA24/25-09-014

Document déposé :

A) Sommaire

**ATTENDU QUE** l'article 37.2 de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

**ATTENDU QUE** le MEQ souhaite augmenter le nombre de groupes de maternelle 4 ans;

**ATTENDU QUE** l'école de la Mosaïque a l'espace suffisant pour accueillir les élèves de son territoire d'appartenance, maintenir les points de service et ouvrir des classes de maternelle 4 ans;

**ATTENDU QUE** ces ouvertures de classe doivent faire l'objet d'une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école sélectionnée, du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire et de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification;

**IL EST RÉSOLU À \_\_\_\_\_ :**

D'adopter pour consultation auprès du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque, du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal, le projet d'ouverture de groupe de maternelle 4 ans;

De fixer la période de consultation du 25 septembre au 15 novembre 2024;

De recevoir les avis et les recommandations à la séance du Conseil d'administration du mois de décembre 2024.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

### 5.6.2 Plan québécois des infrastructures 2025-2035 - Dépôt des demandes du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Adoption

M. Laporte demande le délai prévu pour obtenir une réponse du ministère.

M. Chalut précise qu'habituellement, dans le cadre du PQI, les réponses sont reçues aux alentours de juin. Cependant, dans ce cas précis, il s'agit de demandes de relance, ce qui pourrait entraîner des délais différents. Dans le contexte budgétaire actuel, le CSSMB ne prévoit pas de réponse plus rapide.

**CA24/25-09-015**

Documents déposés :

A) Sommaire

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a autorisé la construction de plusieurs nouvelles écoles soit :

- nouvelle école à l'Île-des-Sœurs dans le cadre du PQI 18-28
- nouvelle école secondaire dans le secteur Nord-Ouest dans le cadre du PQI 19-29
- nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Laurent-Est (Jules-Poitras) dans le cadre du PQI 19-29
- nouvelle école primaire dans le secteur de Lachine Est dans le cadre du PQI 20-30;

**ATTENDU QUE** les projets de construction de la nouvelle école à l'Île-des-Sœurs, d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Lachine-Est, ainsi que la nouvelle école primaire dans l'arrondissement de Saint-Laurent-Est (Jules-Poitras) ont été mis sur pause en octobre 2022 ;

**ATTENDU QUE** les données du MEQ prévoient l'augmentation de la clientèle secondaire du territoire de Verdun, dont fait partie le secteur de l'Île-des-Sœurs, nécessitant la poursuite du projet de nouvelle école afin de combler le besoin d'espaces;

**ATTENDU** les informations reçues de l'arrondissement de Lachine relativement aux projets de développement immobilier planifiés dans le secteur de Lachine-Est qui prévoient une augmentation considérable du nombre de résidents sur le territoire de Lachine;

**ATTENDU** les informations reçues de l'arrondissement Saint-Laurent relativement aux projets de développement immobilier planifiés sur l'ancien site de l'Office national du film du Canada (ONF) et dans le secteur de la Place Vertu, qui prévoient une augmentation considérable du nombre de résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** le projet de nouvelle école secondaire dans le secteur Nord-Ouest est actuellement à l'arrêt, sans toutefois avoir été officiellement été mis sur pause;

**ATTENDU QUE** les données du MEQ prévoient également une augmentation de la clientèle au secondaire pour le secteur Nord-Ouest, nécessitant que ce projet se poursuive dans les plus brefs délais ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire et de la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**IL EST RÉSOLU À \_\_\_\_\_ :**

De réaffirmer au ministère de l'Éducation du Québec le besoin de nouvelles écoles secondaires dans les secteurs de l'Île-des-Sœurs et du Nord-Ouest, de même que de nouvelles écoles primaires dans les secteurs de Lachine-Est et de Saint-Laurent-Est (Jules-Poitras).

De poursuivre la collaboration avec le MEQ pour mener à bien les projets précités.

## **PROPOSITION ADOPTÉE.**

### **6.1 Dépôt du rapport annuel du Responsable du traitement des plaintes**

**CA24/25-09-016**

M. Blanchette explique qu'il s'agit d'un nouveau processus de traitement des plaintes. Il n'est donc pas possible d'établir des comparables avec les années antérieures.

M. Laporte demande s'il y aura un bilan des plaintes traitées par le Protecteur régional de l'élève.

Mme Lambert explique que le rapport sera présenté au comité de gouvernance et d'éthique lors de la prochaine rencontre. De plus, le comité examinera également une recommandation de processus concernant le suivi des recommandations du Protecteur régional de l'élève.

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Rapport annuel de la responsable du traitement des plaintes

**ATTENDU** l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, laquelle prévoyait notamment le remplacement du processus de traitement des plaintes des Centres de services;

**ATTENDU QUE** le CSSMB, au cours de la dernière année, a nommé une responsable du traitement des plaintes et mis en place le nouveau processus, et ce, dans le respect des encadrements légaux;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 57 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, la responsable du traitement des plaintes doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, transmettre au protecteur régional de l'élève un rapport de ses activités;

**ATTENDU** le dépôt à la Secrétaire générale, le 13 septembre 2024, du rapport annuel de la responsable du traitement des plaintes, élaboré par madame Anne-Martine Jeandonnet;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De prendre acte du dépôt du rapport annuel de la responsable du traitement des plaintes, pour l'année scolaire 2023-2024;

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique pour procéder à l'analyse du rapport.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**6.2 Nomination de la présidence du comité de vérification**

**CA24/25-09-017**

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a institué par résolution numéro CA24/25-08-004 ses quatre comités de travail soit :

- le comité de gouvernance et d'éthique
- le comité de vérification
- le comité des ressources humaines
- le comité des services éducatifs;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration doit désigner les présidences des comités de travail;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a demandé à chacun des comités de lui faire une recommandation d'une personne à désigner pour assumer la présidence de chacun d'entre eux;

**ATTENDU QUE** les comités de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et des services éducatifs n'ont pas eu l'occasion de se réunir avant la présente séance du Conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De désigner Ghislain Laporte à titre de Président du comité de vérification;

De demander au comité des ressources humaines, au comité de gouvernance et d'éthique et au comité des services éducatifs de se réunir avant la prochaine séance du Conseil d'administration afin qu'une présidence pour chacun de ces comités puisse être désignée lors de la séance du 15 octobre prochain.

## **PROPOSITION ADOPTÉE**

### **9.1 Information de la présidence**

M. Blanchette rappelle que le Lac-à-l'épaule du Conseil d'administration se tiendra le 11 octobre. Un ordre du jour est en cours d'élaboration et sera communiqué prochainement.

Il souligne par ailleurs le départ de Me Villeneuve.

#### **9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM**

M. Yu Cai, délégué du CGTSIM, souligne l'importance d'avoir des représentants actifs au sein du comité de travail dédié à la carte de défavorisation. Il ajoute également que les élections scolaires au sein des commissions scolaires anglophones pourraient influencer la présidence du CGTSIM.

### **9.2 Information de la direction générale**

M. St-Onge souligne la semaine du personnel de soutien. Il évoque également l'activité de la rentrée pour le personnel administratif qui a eu lieu à l'école Félix-Leclerc, avec une conférence inspirante de Bruni Surin sur le dépassement de soi.

La prise officielle des présences est prévue le 30 septembre. Les inscriptions se poursuivent et le CSSMB est proche des 50 000 élèves inscrits pour le secteur jeune.

Le CSSMB poursuit en continue les démarches de recrutement.

M. St-Onge remercie les directions et le personnel pour leur collaboration lors des chantiers.

Dans l'ensemble, il s'agit d'une belle rentrée scolaire cette année.

La semaine prochaine, le CSSMB participera au lancement de la semaine pour l'école publique.

Concernant Ste-Geneviève sud, le déménagement est toujours prévu pour l'Action de grâce.

Pour la FGA, le CSSMB a travaillé sur des contre-propositions afin d'obtenir des modalités de financement adéquates.

Enfin, M. St-Onge présente la transition qui suivra le départ de Mme Marie-Josée Villeneuve.

**Huis clos**

**CA24/25-09-018**

ADVENANT 19h43, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue du huis clos du Conseil.

**PROPOSITION ADOPTÉE**

Sont invités à rester, les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

---

Secrétaire générale

---

Président